

## Lettre aux parents d'élèves de ma classe,

### Objet : Boycott départemental de l'APC

Depuis septembre 2008, il a peut-être été proposé à votre enfant un temps de travail supplémentaire appelé AP (aide personnalisée) puis APC (activité pédagogique complémentaire).

Ce temps de travail a été introduit au moment de la suppression de la classe du samedi matin. Il est facultatif, vous pouvez refuser la proposition faite par l'enseignantE.

Pour les enseignantEs, il s'agit de proposer à raison d'une heure hebdomadaire un travail spécifique à un groupe « restreint » d'élèves. Ce travail peut être de l'aide pour résoudre une difficulté ponctuelle ou toute autre activité en lien avec le projet d'école.

Aujourd'hui, en tant qu'enseignant E de la classe de votre enfant, j'ai décidé de boycotter ce temps d'APC car je suis convaincu que :

- Les APC, telles qu'elles existent aujourd'hui, sur un temps hors enseignement, sont une surcharge inutile pour les élèves. Ces activités sont ajoutées à la suite de journées souvent jugées trop longues. Elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs d'apprentissage et de remédiation qui lui sont fixés.
- Les élèves en difficulté ont besoin d'une aide adaptée, pendant le temps de classe. Cette aide dépend, entre autres, de l'intervention des enseignants des réseaux d'aides (RASED). Leurs postes ont été massivement supprimés entre 2008 et 2012. Leur travail ne peut être remplacé par ces temps d'APC.
- Les élèves pris en charge sur les temps d'APC expriment parfois la satisfaction de travailler en petit groupe. En revanche, ils ne semblent pas réaliser d'apprentissages durables.
- Je suis beaucoup plus utile à mes élèves en préparant ma classe, en corrigeant les cahiers et en rencontrant familles et partenaires de l'Ecole qu'en organisant ces APC.
- Pour favoriser la réussite de tous les élèves, aujourd'hui, il est nécessaire de diminuer le nombre d'élèves dans chaque classe, de mieux former les enseignants, de renforcer le nombre d'enseignants spécialisés au sein des réseaux d'aide, de permettre le remplacement de chaque professeur absent, ...

Je suis engagé collectivement dans cette démarche avec 500 de mes collègues du Doubs. Nous entamons ce boycott dans le cadre d'un appel national du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des enseignants du 1er degré. Je ne proposerai donc à aucun des élèves de ma classe de participer à ce temps des APC.

Je reste à votre disposition pour vous expliquer ma décision.